

- 1) Les barrières physiques (contrôles de douane et d'immigration), qui restreignent la circulation des biens et des personnes entre les frontières nationales, d'où l'accroissement des coûts.
- 2) Les barrières techniques (normes techniques, lois sur la santé et la sécurité au travail, restrictions sur la mobilité de la main-d'oeuvre et des professions, sur les mouvements de capitaux, sur la prestation de services financiers ou autres et sur l'approvisionnement). Ces barrières sont autant de limites à l'efficacité et bloquent l'accès à des marchés plus vastes au sein de la Communauté.
- 3) Les barrières fiscales (assiettes d'imposition différentes, notamment la taxe d'accise et la taxe sur la valeur ajoutée).

Ces mesures furent rédigées à la Commission puis soumises à l'approbation du Conseil des ministres de la CE avant d'être transmises aux États membres pour y donner suite. Au début, les choses ont progressé rondement, puis elles se sont mises à ralentir au fur et à mesure que des questions plus épineuses se posaient, comme l'approvisionnement gouvernemental et la structure des impôts indirects. Quoi qu'il en soit, à la fin de 1988, 135 directives - soit presque la moitié des directives nécessaires pour mettre en branle le marché unique - avaient été approuvées par le Conseil. Dans le même temps, la Commission avait déposé 90 % des directives sous forme de projets de loi. En fait, il reste deux ans au Conseil pour adopter le reste des directives car il faudra deux autres années en moyenne aux pays de la Communauté pour rédiger les projets de loi nécessaires et les faire adopter par leur parlement respectif avant la fin de 1992. Même si tout n'était pas prêt pour 1992 (et c'est presque certain), la plupart des observateurs s'entendent pour dire que le processus est maintenant irréversible et qu'il sera pour ainsi dire achevé selon l'échéancier prévu.

Le marché unique a des visées idéologiques, mais surtout pratiques en termes d'économie et de pouvoir. Pour les Européens convaincus, la Communauté est bien évidemment incomplète tant qu'il existe des barrières et des contrôles à chacune des frontières nationales; ces restrictions ont gravement hypothéqué les avantages du Marché commun en exacerbant les divisions en raison des particularités nationales. L'objectif ultime est de faire en sorte qu'à la fin de 1992 les industries puissent se concurrencer librement dans un marché unique de 320 millions de personnes et, en conséquence d'une rationalisation, concurrencer les marchés mondiaux avec une efficacité sensiblement accrue. L'étude Cecchini<sup>1</sup> de 1988 estime, d'une manière peut-être un peu

---

<sup>1</sup> Aldo Cecchini: The European Challenge 1992: The Benefits of the Single Market